



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le onzième jour de mars deux mille treize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7876-03-2013 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à *Affaires nouvelles* :

- 9.1 Demande de Village Grande Nature Chic-Chocs, désignation *Aire protégée et/ou Forêt de proximité*
- 9.2 Demande de M. Joël Roure, entretien hivernal route Saint-Joseph-des-Monts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7877-03-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2013 a été courriellé à chacun des maires le 7 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2013 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 février 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 28 février 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7878-03-2013 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Journal des achats, pour un total général de 1 798,34 \$

Journal des déboursés, pour un total général de 2 023,56 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7879-03-2013 TNO

Demande d'aide financière de Village Grande Nature Chic-Chocs pour l'entretien hivernal de la route Saint-Octave de l'Avenir

VU la demande d'aide financière de Village Grande Nature Chic-Chocs pour l'entretien hivernal de la route Saint-Octave de l'Avenir ;

CONSIDÉRANT QUE, par la voie de sa résolution numéro 6294-03-2009 TNO, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie informe les citoyens et organismes des TNO que la MRC de La Haute-Gaspésie n'entreprendra aucune autre route située sur ses TNO, sauf celles qu'elle entretient présentement, soit Saint-Joseph-des-Monts, sur une distance de 1,9 kilomètre, et Saint-Bernard-des-Lacs, sur une distance de 0,40 kilomètre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. maintient sa décision telle que mentionnée dans sa résolution numéro 6294-03-2009 TNO ;
2. informe Village Grande Nature Chic-Chocs qu'elle n'accordera pas d'aide financière pour l'entretien hivernal de la route Saint-Octave de l'Avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7880-03-2013 TNO

Aide financière accordée pour les activités hivernales de Village Grande Nature Chic-Chocs

VU la résolution numéro 7811-01-2013 TNO titrée *Demande d'aide financière, activités hivernales de Village Grande Nature Chic-Chocs* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a analysé la possibilité d'octroyer un allègement fiscal à Village Grande Nature Chic-Chocs pour lui permettre de maintenir ses activités hivernales ;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'activités hivernales est un objectif prioritaire dans le *Plan de développement stratégique et de diversification économique* de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'octroie pas d'allègement fiscal à Village Grande Nature Chic-Chocs, mais plutôt une aide financière pour l'organisation de ses activités hivernales, selon les activités qui seront soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INAUGURATION DE LA PATINOIRE DE CAP-SEIZE

Dépôt de l'article *Cap-Seize inaugure sa patinoire* paru sur le site Internet du journal *Le Riverain* le 18 février 2013.

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 28 FÉVRIER 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 28 février 2013* non vérifiés au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7881-03-2013 TNO

Demande l'ajout d'une lumière de poteau à Cap-Seize

CONSIDÉRANT la demande de M. Patrick Lafontaine relative à l'installation d'une lumière sur un poteau existant face à sa résidence ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafontaine réside au 786, route du Parc à Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être analysée par le responsable du développement durable ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du poste 232 000 521 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, advenant une recommandation positive du responsable de développement durable, autorise l'installation d'une lumière sur le poteau existant face à la résidence située au 786, route du Parc à Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

DEMANDE DE VILLAGE GRANDE NATURE CHIC-CHOCS, DÉSIGNATION AIRE PROTÉGÉE ET/OU FORÊT DE PROXIMITÉ

Dans sa correspondance du 14 décembre 2012, Village Grande Nature Chic-Chocs demande l'intervention de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le but d'établir une aire protégée et/ou la création d'une forêt de proximité incluant le site de Village Grande Nature Chic-Chocs.

Considérant que seuls le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et le ministère des Ressources

naturelles ont, respectivement, le pouvoir de désigner cet espace *Aire protégée* et *Forêt de proximité*.

Une lettre sera transmise aux ministères concernés les informant des démarches de Village Grande Nature Chic-Chocs concernant ces demandes.

Le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie demande à ces ministères un suivi dans ce dossier.

DEMANDE DE M. JOEL ROURE, ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE SAINT-JOSEPH-DES-MONTS

M. Joël Roure, résidant au 240, route Saint-Joseph-des-Monts, demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de prendre en charge l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts en période hivernale.

En vertu de la résolution numéro 6294-03-2009 TNO, le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie exprime clairement sa position par rapport à l'entretien hivernal de ses routes.

Une lettre sera transmise à M. Joël Roure l'informant que le conseil des maires de la MRC n'acquiescera pas à sa demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME JOVETTE GASSE, il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».